

Permissions de sortir : Après la curée, la PURGE !

Soutien aux collègues du SPIP 35, aux équipes de Rennes Vezin et à tous les équipes en SPIP

Une nouvelle fois le Garde des sceaux ameute les foules et les médias se déchaînent sur une actualité d'une banalité pourtant évidente jusqu'à alors. L'administration pénitentiaire et ses partenaires : école, soignants, organismes d'insertion, structures culturelles et scientifiques... organisent des permissions dites « culturelles » pour préparer la sortie des personnes condamnées et contribuer ainsi à une mission essentielle : *la réinsertion*¹. *Soit un retour le plus juste possible au sein de la société qui a exclu temporairement la personne*. Parfois, les personnes qui en bénéficient réfléchissent à court terme et s'évadent. Ce n'est pas une fatalité mais une réalité brute qui est soupesée dans le projet de ces permissions. Ainsi dans le PLF 2026² l'AP indique qu'il s'agit d'une 10aine d'évasions en PS pour 85 000 personnes détenues !

Quand les prisons explosent ; quand les conditions de détention sont indignes, quand les listes d'attente sont sans fin pour accéder aux activités, à l'enseignement, au travail ; quand l'accès aux soins est de plus en plus complexe ; quand les personnels, des SPIP ou des établissements, s'efforcent au quotidien d'assurer leurs missions avec engagement avec des moyens humains et matériels, l'enjeu ***ne se situe-t-il pas ailleurs ?*** Entretenir la polémique, jeter l'opprobre sur ses personnels, faire douter du respect des procédures est indigne de la fonction de garde des Sceaux qui tente de faire son beurre sur le dos de ses personnels. Aidé et soutenu par certaines OS qui oublient qu'elles font partie de la même administration et que la RÉINSERTION fait aussi partie de leurs missions en tant que personnels de l'Administration Pénitentiaire !

Les personnels en SPIP ont le dos large, car ils ont l'habitude d'être assimilés aux publics qu'ils accompagnent. Mais quand la controverse est alimentée par celui qui devrait user de ce focus médiatique pour rétablir la vérité, faire œuvre de pédagogie, il n'y a plus de loyauté à avoir !

Face à cette compilation de consignes indignes et indécentes appliquées sans fondement par une administration servile qui a perdu tout humanisme, il est urgent de résister et de défendre nos missions. Rappelons d'ailleurs que contrairement à ce que la DAP essaie de nous faire croire à coup de procédures disciplinaires, de stigmatisation et de mise en accusation individuelles, le devoir d'obéissance et de subordination n'est pas absolu. La désobéissance est possible, légitime en cas d'ordre manifestement illégal.

Les syndicats GT IP Grand Est apportent tout leur soutien aux collègues du SPIP 35 et plus largement à tous les personnels visés par ces attaques particulièrement viles qui en font les dommages collatéraux de cette nouvelle instrumentalisation.

Les syndicats GT IP Grand Est réaffirment avec conviction qu'il faut lutter pied à pied contre les dangers que représentent pour notre société et pour notre démocratie ces tentatives de déstabiliser le service public de la justice en en faisant le terrain de jeu de joutes politiques.

Les syndicats GT IP Grand Est appellent à une nouvelle conférence de consensus sur l'exécution et l'aménagement des peines, ainsi que sur la condition pénitentiaire pour créer les conditions d'un débat public apaisé et respectueux.

Les syndicats GT IP Grand Est restent encore et toujours mobilisés et sont prêts à engager de nouvelles actions pour défendre les missions des SPIP et les valeurs humanistes qui les sous-tendent.

Déterminé.e et mobilisé.e, la CGT IP Grand Est se réunira en AG régionale le 27 11 2025

¹ Article L1 du code pénitentiaire « Le service public pénitentiaire [...] à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées ».

² PLF 2026 – page 20 : [30835](#)